



APAJH

Creuse

En Marche !

Revue n°98 | Avril 2024

LES TND :

UN ENJEU SOCIÉTAL

**INTERVIEW EXCLUSIVE :
Madame la Préfète de la Creuse**

SOMMAIRE

03 | L'édito du Président

« Courir avec un sac plein de cailloux sur le dos » | p.03

04 | Actualités

En bref : Journée internationale des DROITS des femmes | p.03

Projet Associatif 2024-2028 | p.04

Déménagement du FAM : début des ateliers à Gentioux | p.05

06 | Les Troubles du neuro-développement, un enjeu de société

Les Troubles du Neuro Développement | p.06

Stratégie Nationale TND : six mesures clefs | p.07

Infographie : les TND en chiffres | p.08

Prise en charge des troubles DYS | p.09

10 | Interview exclusive

Interview de Madame la Préfète de la Creuse | p.10-11

12 | Partenariat, focus sur Vitalrest

Interview du Responsable d'unités Vitalrest | p.12

Vitalrest : les avis ! | p.13-p.14

14 | Formations

Nos professionnels à l'honneur | p.14

L'importance des formations | p.15

FALC : un groupe d'experts à l'APAJH | p.15

APAJH de la Creuse

23, rue Sylvain Blanchet

23 000 Guéret

siege.asso@apajh23.com

www.apajhcreuse.fr

05 55 52 49 88

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Directeur de publication : Patrick COLO, Président de l'APAJH de la Creuse | Rédaction : Laura ROSSI (sauf mention contraire) | Crédits photo : APAJH de la Creuse (sauf mention contraire) |

Maquette : Espace Copie Plan - 23 000 Guéret |

Impression : GC Concept - 36 250 Saint-Maur |

Tirage : 1200 ex. | Numéro ISSN : 1296-2767

Edito | Courir avec un sac plein de cailloux sur le dos

Le verdict est tombé : la Conférence salariale, qui réunit les fédérations d'employeurs et les syndicats, sous la présidence de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, a rejeté l'agrément de la recommandation patronale unilatérale présentée par AXESS.

Faut-il s'en étonner ? Ce rejet est la conséquence de deux erreurs stratégiques majeures des négociateurs de la partie patronale.

La première est d'avoir méconnu l'obligation de signatures majoritaires lors de toute négociation avec les partenaires sociaux. On peut regretter une telle disposition, pour autant, elle définit le cadre légal du dialogue social qui s'impose à tous dans notre pays.

La seconde erreur stratégique a consisté à s'affranchir du cadre fixé par les Pouvoirs Publics. La commande est claire depuis le début : définir un accord de fusion pour aller vers une Convention Nationale Col-

lective Unique. Avec, a minima, une définition des classifications, des rémunérations et des congés.

Dès lors, présenter une demande d'agrément unilatéralement qui, de surcroît, ne répondait à aucune des deux conditions précédentes, était voué à l'échec.

On ne peut donc qu'exhorter nos représentants à relancer sans tarder la négociation avec les représentants syndicaux. Et ce dans le respect du cadre défini : aboutir à un accord majoritaire et répondre à la commande des Pouvoirs Publics.

L'urgence est là. Notre secteur est soumis à une forte disparité salariale qui ne souffre plus de délais. Si on y ajoute la crise des ressources humaines et les difficultés liées aux mutations profondes de notre secteur, nos équipes ne peuvent plus attendre.

Sans méconnaître la difficulté de la tâche, si AXESS ne trouve pas un



compromis avec les partenaires sociaux dans le calendrier imparti, c'est l'ensemble du secteur Privé Non Lucratif qui verra son existence remise en cause.

Ne soyons pas naïfs, cette situation arrange bien notre ministère qui n'a eu de cesse de favoriser le secteur Public, pour instaurer une concurrence déloyale en matière de salaire et de financement.

En attendant, notre secteur continue à faire la course avec un sac plein de cailloux sur le dos !

Patrick Colo

Pour en savoir plus :

Retrouvez sur apajh.org le communiqué de presse de la Fédération APAJH concernant la conférence salariale : « L'APAJH alerte sur les conséquences d'une non revalorisation du secteur médico-social ».

| ACTUALITES

EN BREF | Journée internationale des DROITS des femmes

Le 08 mars 2024, s'est déroulée la 47^{ème} journée internationale des droits des femmes, l'occasion de faire le point et de s'interroger sur la situation des femmes en situation de handicap en France. Rappelons qu'1 personne sur 7 est en situation de handicap soit 7,6 millions de personnes, parmi lesquelles on observe une prévalence d'environ 2% de plus de femmes que d'hommes. En 2024, les femmes handicapées subissent encore trop souvent la « double peine », celle du genre et du handicap. Encore aujourd'hui, être une femme en situation de handicap c'est être sous-représentée dans les instances politiques, avoir moins de chances d'accéder à une vie professionnelle, avoir des difficultés d'accès à la santé et être plus à risque face aux violences physiques et sexuelles. Continuons ensemble d'agir pour l'égalité entre hommes et femmes, en situation de handicap ou non !



Pour en savoir plus :

- Handicap et dépendance - Femmes et hommes, l'égalité en question (Article | INSEE)
- Journée internationale des droits des femmes 2024 - Et pour les femmes en situation de handicap ? (Article | handicap.gouv.fr)
- Autisme au féminin : les femmes sont-elles sous diagnostiquées ? (Vidéo | France Inter)
- Féminismes et handicaps : les corps indociles (Podcast | Arte)



Projet associatif | Ecrire l'avenir de l'association pour les cinq prochaines années

Le projet associatif de l'APAJH de la Creuse arrive à son terme en 2023, il est temps pour notre association d'en construire un nouveau. Nous avons pour celui-ci une ambition forte, qui ne soit pas la simple transposition des objectifs fixés dans le CPOM.

En route vers le projet associatif

Le projet associatif est le guide de notre association, celui qui indique la direction vers laquelle nous devons aller collectivement pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap que nous accueillons au quotidien. Ce projet incarne la vision, les missions et les valeurs de l'APAJH. La notion d'inclusion portée par l'ancien projet recueille les suffrages cependant lorsqu'il s'agit de l'opérationnaliser par des actions concrètes, un certain inconfort peut apparaître sur le chemin pour y parvenir. Cela peut créer un sentiment de décalage entre ce qui est porté au niveau politique par la gouvernance et la réalité de terrain vécue par les personnes, leurs familles et les professionnels.

Le projet associatif a pour objectif de retranscrire les valeurs de l'association, les orientations pour les structures, les évolutions de l'offre et des accompagnements. A la fois objet social et projet politique, il fixe les lignes directrices des prochaines années sur les actions à poursuivre et les défis à relever selon les attentes et besoins des personnes en situation de handicap qu'accompagne l'association mais aussi de leurs proches et des professionnels.

« Un projet écrit par tous, pour tous, et avec tous »

Nous souhaitons que cette démarche soit mobilisatrice dans une optique de co-construction d'un projet commun qui posera les axes fondateurs de l'association pour les cinq prochaines années. Pour cela, nous avons fait le choix d'impliquer toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, familles, professionnels partenaires, adhérents de l'association, etc.), ce qui permettra l'élaboration d'un projet qui soit un bien commun et fédérateur, tout en permettant :

- de respecter et de promouvoir

l'autodétermination des personnes accompagnées,

- de créer une culture commune aux salariés et une fierté d'appartenance en les mettant en capacité de se projeter ensemble vers le futur,
- d'impliquer les partenaires (Education Nationale, entreprises clientes, structure de loisirs, etc.) pour mieux travailler avec eux dans le cadre de notre vision du monde.

Pour cela, nous souhaitons recueillir la parole, les besoins et les envies des personnes accompagnées, des familles, des professionnels, et des partenaires. Plusieurs outils seront dédiés à ce recueil : visites dans les établissements, entretiens, questionnaires et ateliers. L'objectif est de mieux comprendre les différents regards portés sur l'APAJH de la Creuse et de saisir les aspirations pour les années à venir. Nous souhaitons interroger le plus de personnes possibles afin d'avoir les réponses les plus représentatives et aboutir à une vision commune et partagée d'un document directeur.

Les étapes de construction du projet :

L'accompagnement à l'élaboration du projet associatif se fait sur plusieurs mois en suivant plusieurs étapes :

1. Diagnostic socio-organisationnel :

Cette première phase de bilan et de recueil de la matière (de janvier à avril) se fait auprès des personnes accompagnées, des familles, des professionnels, des partenaires, etc. par le biais de questionnaires et d'entretiens. Une synthèse avec les axes principaux sera ensuite écrite. Etudiée et réajustée, celle-ci sera transmise sous sa version définitive.

2. Validation du Projet Associatif lors



de l'Assemblée générale :

Le projet associatif sera donc présenté pour validation lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 08 juillet 2024.

3. Accompagnement au déploiement :

L'accompagnement se poursuivra jusqu'en décembre, date de déploiement du projet.

Dans cette démarche, nous sommes accompagnés par le cabinet OpenCommunities Consulting (OpenCO).

OpenCO appuie les structures sur des besoins spécifiques. Cela se fait notamment grâce à une équipe pluridisciplinaire alliant différentes expertises du secteur de la santé et du social.

Avec de nombreuses expériences dans l'accompagnement de démarches de transformation en de travail en réseau/pôle, OpenCommunities Consulting accompagne « les équipes, les organisations et les territoires à concevoir, mettre en œuvre et opérationnaliser eux-mêmes leurs propres solutions pour les aider à faire face aux enjeux de santé, d'inclusion, d'écologie, d'éducation, de formation, d'emploi, et plus globalement du travail ».

L'approche de l'accompagnement par le biais du coaching vise à aider l'équipe à porter un regard différent sur sa posture, à trouver des marges de manœuvre, à comprendre les interactions, à transformer sa manière d'agir et d'être dans le cadre des relations professionnelles.



Déménagement | Début des ateliers du Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux

Jendredi 13 juillet 2023, l'APAJH de la Creuse signait officiellement l'acte d'achat d'un terrain à la mairie de Bourganeuf pour y délocaliser le Foyer d'accueil médicalisé, actuellement situé sur la commune de Gentioux. Si le déménagement n'est pas programmé avant quelques années, les ateliers destinés à recueillir les besoins des résidents et des professionnels ont d'ores et déjà commencé.

Actuellement, l'établissement accueille 56 résidents majeurs présentant des troubles autistiques, psychiques, moteurs et des personnes polyhandicapées nécessitant un suivi médical.

Ma maison idéale

Mardi 06 février, s'est tenu le tout premier atelier, animé par les membres du cabinet Opencommunities, à destination des personnes accompagnées et de leurs familles. L'objectif de ces entretiens étant de recueillir la parole de chacun, tous les résidents ont pu discuter ensemble de la vision qu'ils avaient concernant leur futur lieu de vie. Volonté en terme de bâti, accompagnement ou encore activités quotidiennes ont donc été au cœur des discussions. Cet atelier a notamment été réalisé par le biais d'un travail avec de l'iconographie et de l'imagerie. Les résidents disposaient ainsi de plusieurs images afin de constituer ce qui correspondait à leur maison idéale. Cette méthode a permis aux résidents de faire ressortir leurs besoins aussi bien personnels que collectifs.

Des ateliers pour tous

Mardi 05 mars ce fut au tour d'une douzaine de professionnels d'exprimer leurs besoins. L'objectif est de pouvoir concilier les demandes de tous afin de s'assurer que les volontés des personnes accompagnées soient respectées tout en permettant aux professionnels d'exercer leurs métiers dans les meilleures conditions possibles et réalistes.

Un lieu de vie au cœur des commerces !

Pour rappel, pensé comme plus moderne, le futur foyer se veut surtout plus inclusif. Le nouveau foyer d'accueil médicalisé sera en effet situé à proximité des divers commerces du bourg (poste, épicerie, café, brasserie, etc.) mais aussi de l'hôpital, une contiguïté là aussi non négligeable.

L'objectif étant de pouvoir adapter la communication à tous, en plus des images qui leur étaient proposées, les résidents ont pu s'exercer à l'aide de

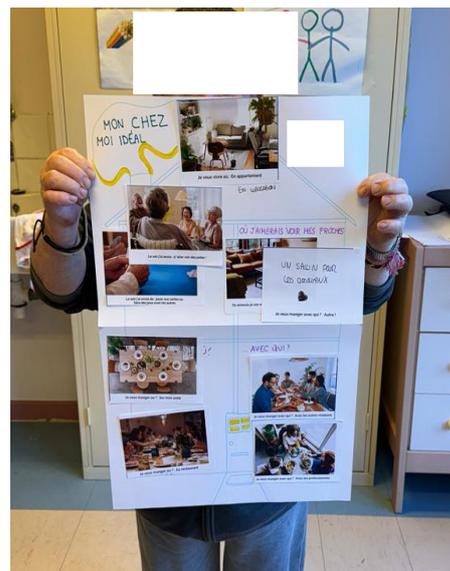
Playmobil® sur des cartes de la ville de Bourganeuf qui contenaient des photographies des différents lieux. Les résidents ont ainsi pu imaginer les diverses activités qu'ils pourraient effectuer en ville. Faire un tour au marché, acheter une viennoiserie à la boulangerie, visiter la tour Zizim ou encore aller déjeuner au restaurant sont parmi les sujets qui furent abordés.

Réflexions techniques autour d'un projet ouvert sur l'extérieur

L'intérêt autour de cette réflexion est de penser les activités en amont afin de pouvoir les mettre en place. Bourganeuf n'étant pas praticable pour les personnes à mobilité réduite (PMR), des navettes devront par exemple être envisagées pour permettre aux résidents de se déplacer et de rejoindre certains commerces.

Ce projet est également l'occasion d'inscrire dans le cahier des charges la volonté d'une ouverture sur l'extérieur qui pourra prendre différentes formes (tiers-lieu, cafétéria, etc.) et sur l'environnement. Avec 1,7 hectares de terrain, la nature fera partie intégrante de la vie de cet établissement.

Recueillir la parole de tous, personnes accompagnées, familles et professionnels, permettra de tirer une synthèse des besoins et des attentes concernant ce nouveau bâtiment et de modeler cet espace en fonction de ces derniers.





Les Troubles du neuro-développement, un enjeu de société

Qu'est ce que les différents troubles du neurodéveloppement ? Quelles sont leurs conséquences ? Quand et comment les diagnostiquer ? Vers qui se tourner ?

Les troubles du neuro-développement se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif de l'enfant qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial. Parmi les troubles du neuro-développement (TND) figurent : les troubles du spectre de l'autisme (TSA), les troubles du développement intellectuel (TDI), les troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe), les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/TDAH).

Ces troubles se manifestent par des difficultés de motricité globale, de motricité fine, de langage et/ou de cognition. Ils sont caractérisés par des difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives) telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages.

Il est important qu'un diagnostic précis et complet soit porté précocement afin de mettre en place des interventions à la fois adaptées mais surtout évolutives et personnalisées. De même, des approches spécifiques par troubles sont nécessaires afin de tenir compte des spécificités de chacun tant sur le plan de l'accompagnement que sur le volet soin.

Ressources documentaires

« Troubles du neurodéveloppement : Repérage et orientation des enfants à risque » : has-sante.fr
Livret pédagogique à disposition des parents et professionnels de la petite enfance pour repérer les écarts de développement de façon précoce. Pour le consulter, flashez le QR Code :



Stratégie nationale sur les TND | Six mesures clés



Lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 6 octobre 2022, la Première ministre Elisabeth Borne a annoncé la poursuite de la politique menée depuis 2018 en faveur des personnes concernées par l'autisme, les troubles DYS, le TDAH et le TDI ainsi que de leur famille. La concertation sur laquelle repose la nouvelle stratégie TND 2023-2027 a été menée par la délégation interministérielle avec l'ensemble des parties prenantes. Celle-ci s'articule avec les travaux préparatoires de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) qui s'est tenue le 26 avril 2023. Cette stratégie vise à garantir aux personnes des accompagnements de qualité et le respect de leurs choix.

La stratégie TND 2023-2027 s'appuie sur 81 mesures, avec un budget important. Celles-ci sont présentées et réparties en 6 engagements que nous décrivons pour vous.

1. Amplifier la dynamique de recherche et accélérer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs (50 millions d'euros dédiés).

Depuis 2018 une nouvelle dynamique de recherche est amorcée, l'enjeu étant d'accroître nos connaissances en ce qui concerne les différents TND. L'objectif est ainsi de stimuler l'innovation et de développer les conditions de la participation organisée et effective des personnes concernées. Cet engagement se divise en trois actions prioritaires :

- Intensifier l'animation de la communauté scientifique en développant la recherche participative afin que les personnes concernées soient impliquées dans les programmes de recherche.

- Investir dans la production de connaissances pour améliorer la qualité de vie des enfants et des adultes.

- Poursuivre la dynamique de soutien aux projets relatifs aux différents TND.

2. Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels (225 millions d'euros dédiés).

La qualité des interventions et l'existence de solutions d'accompagnements pour toutes les personnes (autistes, DYS, TDI, TDAH, etc.) passe prioritairement par la création des nouvelles solutions, la formation, l'application et le contrôle des re-

commandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé, ainsi que l'implication des acteurs dans une démarche de qualité. Là aussi, cet engagement se divise en trois actions prioritaires :

- Créer de nouvelles solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des personnes : créations de nouveaux lieux de vies, déploiement d'un plan de prévention, prise en compte du vieillissement, respect des bonnes pratiques recommandées par la Haute Autorité de Santé.

- Garantir la qualité du parcours de diagnostic, de l'accès aux soins et des interventions de tous les professionnels.

- Intensifier l'effort de formation des professionnels, des personnes et des familles.

3. Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces (130 millions d'euros dédiés).

L'objectif est de capitaliser sur la dynamique actuelle pour avancer encore l'âge de détection, renforcer et intensifier le parcours des bilans et des interventions. L'autre enjeu étant d'accompagner et de former l'entourage qui interagit avec l'enfant.

4. Adapter la scolarité de la maternelle à l'enseignement supérieur (90 millions d'euros dédiés).

Comme inscrit dans la Conférence Nationale du Handicap, c'est l'engagement de « l'École pour tous ». Il s'agit aussi, pour ceux qui en ont besoin, de poursuivre le déploiement de dispositifs adaptés lors de la précédente stratégie et d'aller plus loin. Ainsi, 380 dispositifs supplémentaires (UEMA, UEEA, DAR, etc.) viendront compléter

les 410 créés depuis 2018. L'accès à l'enseignement supérieur sera facilité pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs parcours universitaires dans les meilleures conditions.

5. Accompagner les adolescents et les adultes (90 millions d'euros dédiés).

Les actions à poursuivre : déployer des groupes d'entraides mutuelles TSA-TND pour mieux mailler le territoire afin de soutenir la pair-aidance. L'objectif est également de poursuivre la sensibilisation des acteurs du service public de l'emploi aux troubles DYS et au TDA(H). L'accompagnement passe aussi par le développement de l'offre de logement inclusif en tenant compte des spécificités des personnes autistes et en portant une attention plus forte au bâti des logements. Enfin, il s'agit de mieux repérer les compétences des personnes avec un TND et de valoriser ce potentiel dans l'emploi tout en prévenant le suicide par un soutien psychologique.

6. Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neurodéveloppement dans la société (90 millions d'euros dédiés).

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits, à la culture ainsi qu'aux lieux culturels afin de soutenir les familles dans leur quotidien. Tout l'intérêt étant de sensibiliser la société pour la rendre plus inclusive.

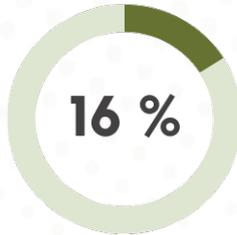
Retrouvez la conférence Nationale du Handicap (CNH) d'Avril 2023 sur handicap.gouv.fr

Pour lire la stratégie TND 2023-2027, flashez le QR code ci-contre :



Infographie | Les TND en chiffres

Les troubles neuro-développementaux, ou TND, sont des troubles qui traduisent une déviation, une perturbation ou un dysfonctionnement du développement du cerveau.



de la population

1 personne sur 6 est concernée par les TND
soit 16% de la population.



La prévalence des différents TND est en constante augmentation.

+ 50%

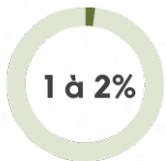
des personnes avec un TND en ont un second

De plus, d'autres maladies sont souvent associées telles que l'épilepsie, les troubles gastro-intestinaux, les pathologies cardio-vasculaires, les pathologies de la vision et de l'audition, les troubles du sommeil, les troubles du comportement alimentaire ou les troubles anxieux et dépressifs.

70%

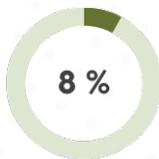
des personnes ont des difficultés cognitives qui persistent à l'âge adulte

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA)



de la population touchée

Les troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe)



de la population touchée

Les troubles du développement intellectuel (TDI)



de la population touchée

Les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/TDAH)



des enfants



des adultes

“ Certains TND sont souvent associés à d'autres troubles cognitifs ou à des pathologies neurologiques ou psychiatriques. 30 à 40 % des personnes autistes ont aussi un trouble du développement intellectuel, 40 à 60 % un trouble spécifique d'une fonction cognitive (praxies, langage oral, fonctions attentionnelles) et 10 à 15 % une épilepsie. ”

handicap.gouv.fr

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) représentent entre 0.9 et 1.2% des naissances



soit 7500 bébés par an

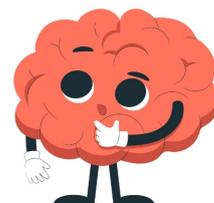
&

100 000 jeunes de moins de 20 ans

600 000 adultes sont autistes en France.

Prise en charge des troubles DYS | Numéro DYS

Les troubles DYS font partis de la famille des troubles neuro-développementaux, ce sont des troubles cognitifs et comportementaux qui se manifestent dès l'enfance et affectent l'acquisition et l'exécution de fonctions intellectuelles, motrices, langagières et sociales spécifiques.



Les troubles DYS

Il existe plusieurs troubles DYS : les troubles de la communication incluant le trouble développemental du langage (dysphasie), de la parole et de la fluence, les troubles spécifiques des apprentissages du calcul (dyscalculie), du langage écrit (dyslexie) et du graphisme (dysgraphie), les troubles moteurs incluant le trouble développemental de la coordination (dyspraxie) et les tics chroniques. Ces derniers touchent en France près de 7 millions de personnes dont 1 212 élèves tous âges confondus (primaire et secondaire). On constate en Creuse une prévalence de 8% tout comme au plan national (à noter qu'1 à 2% souffre d'une forme sévère), ce qui permet de supposer l'existence de 1 217 élèves ayant des difficultés de type DYS tandis que seulement 204 sont diagnostiqués et accompagnés.

Les troubles DYS ont des répercussions sur l'autonomie, les apprentissages, le comportement, l'attention et la gestion des émotions. Il n'existe pas de traitement mais des solutions, des compensations, des adaptations ou des améliorations par la plasticité cérébrale (capacité d'adaptation du cerveau) qui permettent d'effectuer une scolarité et une vie professionnelle la plus normale possible.

Une prise en charge pédagogique

La prise en charge pédagogique doit être précoce. Elle associe :

- Des stratégies éducatives de remédiation ;
- Un enseignement explicite adapté à l'enfant, c'est-à-dire facilité et redondant ;
- Des aménagements pédagogiques ;
- Des interventions éducatives ;
- Des stratégies de contournement : éviter l'écrit, utiliser des photo-

copies, des livres adaptés, des règles de lecture, etc.

• Des outils numériques comme des ordinateurs portables ou des outils d'entraînements.

Le projet Numéro DYS

Ce n'est que récemment que ce handicap invisible a été pris en considération comme un véritable problème de santé publique. Les troubles DYS affectent en effet les personnes tant sur le plan scolaire, professionnel, psychologique que social. L'APAJH de la Creuse s'inscrit dans cette dynamique sociétale et veut prendre une part active à la mise en place des moyens d'y remédier. Son projet : Numéro DYS !

Numéro DYS c'est l'expérimentation lancée, en octobre dernier, par l'APAJH de la Creuse en collaboration avec l'association de parents PolyDys23. Ce numéro gratuit se destine aux parents vivant dans le département de la Creuse qui s'interrogent face aux difficultés, notamment scolaires de leur enfant. Son action est fondée sur les trois principes recommandés par la Haute Autorité de Santé :

- 1. La concertation :** partage éducatif pédagogique et thérapeutique entre familles, enseignants et professionnels de santé.
- 2. La remédiation pédagogique :** différenciée, ciblée, intensive, individuelle ou en petits groupes.
- 3. La réévaluation régulière.**

Ce numéro a pour objectif de permettre aux familles de poser leurs questions à des professionnels formés (psychologue, ergothérapeute, éducateur spécialisé, psychomotricien, etc.) qui peuvent donner une indication sur la nature du problème avant diagnostic ou durant l'attente de ce dernier.

Quelques chiffres clefs :



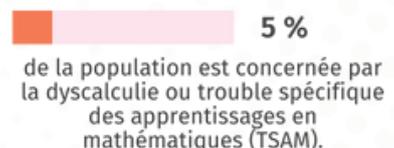
1 enfant sur 10 a des difficultés pour développer des compétences langagières dites normales.



25% des élèves arrivant en classe de 6ème sont non lecteurs.



17 à 20 % nécessitent une pédagogie intensive et différenciée.



5 à 8 % ont une dyslexie nécessitant une prise en charge.



5 % de la population est concernée par la dyscalculie ou trouble spécifique des apprentissages en mathématiques (TSAM).



UN PARCOURS DIFFICILE : 93% des enfants DYS souffrent d'anxiété et 30% font une dépression.

Source : Fédération Française des Dys

Bon à savoir :

Si vous êtes un parent vivant dans le département de la Creuse qui s'interroge face aux difficultés notamment scolaires, de son enfant, et que vous ne savez pas vers qui vous tourner, contactez Numéro DYS au 06 07 04 71 63.
PolyDys23 : polydys23@gmail.com (11 bis Mauques, 23 380 Glénic)

Les Troubles DYS. Guide pour connaître, comprendre être accompagné et accompagner les DYS (apajh.org)



Interview exclusive | Anne Frackowiak-Jacobs, Préfète de la Creuse

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS a pris ses fonctions de préfète de la Creuse le lundi 3 avril 2023. Directrice de cabinet des préfets de la Vienne, de la Mayenne, du Poitou-Charentes, sous-préfète dans les Alpes-Maritimes, dans la Manche, en Côte-d'Or, dans l'Eure, elle occupait le poste de préfète déléguée à l'égalité des chances dans l'Essonne depuis février 2022.

Le 15 janvier, Madame la Préfète de la Creuse s'est rendue sur le territoire de Saint-Sulpice-le-Guéretois afin d'y visiter l'ESAT EX AEQUO et la classe externalisée de l'APAJH de la Creuse. A cette occasion, elle a acceptée de répondre à nos questions.



© BARLIER Bruno

Le 15 janvier, vous vous êtes rendue à l'ESAT EX AEQUO, durant lequel vous avez suivi une présentation du Dispositif d'Accompagnement Professionnel (DALPRO). Cette visite s'est poursuivie par la rencontre des bénéficiaires. **Quelle est votre appréciation de ce dispositif ?**

« Le dispositif permet de s'inclure dans un parcours de transition avant l'insertion en milieu ordinaire, c'est donc un tremplin pour ces personnes et c'est pourquoi l'ARS a financé ce dispositif à hauteur de 62 000 euros pour former des personnels sur cet accompagnement. L'avantage de l'APAJH, c'est que l'association porte également le SAMSAH handicap psychique (service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes handicapées) qui permet de compléter le parcours de ce public. »

En novembre dernier, la nouvelle stratégie nationale pour les TND est parue. Celle-ci vient compléter d'autres mesures annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023. De ces mesures, ressortent des axes prioritaires, notamment en termes de droits et d'accès fondamentaux pour les personnes en situation de handicap « à l'école, l'emploi, la maison et la cité ». **En regard de ce plan national, qui souhaite « garantir aux personnes des accompagnements de qualité et le respect de leurs choix**

», quelles pistes de travail vous paraissent prioritaires à décliner sur le territoire creusois ?

« Le champ de l'enfance est une priorité car la prise en charge précoce permet d'éviter des parcours longs et chaotiques et peut aider l'enfant à vivre au mieux avec son handicap et le plus possible en milieu ordinaire. La Stratégie TND se focalise d'ailleurs beaucoup sur ce point. Concernant l'instruction 50 000 solutions qui découlent de la CNH d'avril, il nous semble important de réfléchir aux pistes de travail avec vous, avec l'ensemble des acteurs du territoire creusois qui accompagnent les personnes au plus près. »

Lors de la CNH, le Président de la République s'est engagé à déployer pour les enfants et les adultes en situation de handicap 50 000 solutions nouvelles d'ici 2030, via la création d'établissements et de services, dont fait partie le projet de 100 Instituts Médico Educatifs (IME) pilotes au sein des écoles. L'APAJH de la Creuse manifeste son intention d'émarger dans la mise en place de cette dynamique gouvernementale. Selon vous, quels sont les bénéfices de ce type d'inclusion et comment l'Etat peut-il accompagner le déploiement de telles initiatives ?

« Un appel à candidature a été lancé fin 2023, auquel l'APAJH a répondu. Le dossier doit être étudié avec

l'Education Nationale, les communes concernées et le département car les projets sont inscrits dans des collèges. L'idée de ce projet d'IME dans les écoles est en effet de favoriser l'inclusion d'un maximum d'enfants et de jeunes en situation de handicap. Cela implique également un changement dans les pratiques de votre association, comme nous avons pu le voir lors de la visite de l'Unité d'Enseignement Externalisée que vous avez ouverte à l'école de Saint-Sulpice-le-Guéretois. Mais ce modèle ne peut permettre l'inclusion que de quelques enfants. Il me semble que l'intérêt d'engager cette dynamique d'inclusion à plus grand échelle permettra de changer le regard sur le handicap, de favoriser les liens et les échanges entre le médico-social et les structures de droit commun. »

Depuis des années, l'APAJH de la Creuse accompagne les personnes en situation de handicap, dans une démarche d'inclusion. Dans la même lignée que celle de la classe inclusive, la question de l'habitat inclusif est l'une des préoccupations majeures de notre association. Cette volonté affichée du gouvernement de développer ce type d'habitat requiert un engagement de la part de l'Etat. A l'heure actuelle, notre association se trouve freiner dans son engagement par le bâtiminaire.

Comment l'Etat peut-il nous accompagner dans la recherche de bâti ou dans la construction de nouvelles structures ?

« Il existe un certain nombre de financements pour le bâtiment, plutôt dédiés aux projets portés par des collectivités. Mais en fonction des projets qui émergeraient, mes services sont bien entendu à disposition pour les étudier avec vos équipes. »

En octobre 2023, l'APAJH de la Creuse en collaboration avec l'association de parents PolyDys23 a lancé un nouveau service : Numéro DYS. Ce numéro se destine aux parents du département de la Creuse qui s'interrogent face aux difficultés, notamment scolaires, de leur enfant, et ne savent pas vers qui se tourner. A noter que les troubles DYS touchent plus de 1 000 enfants, laissant souvent leurs familles démunies. Ce problème de santé publique touche ainsi 6 à 8% de la population française. L'APAJH de la Creuse mène plusieurs actions, notamment sur les troubles DYS, comment l'Etat peut-il accompagner cette dynamique ?

« Au vu des éléments, cette action doit surtout être menée avec les acteurs et les professionnels qui peuvent apporter un soutien : Education Nationale, PMI, médecins, etc. Ce numéro que vous avez mis en place

semble également être un nouvel outil important pour la coordination de tous ces acteurs du territoire. Enfin, il semble que la Stratégie TND dont vous parliez plus avant, permettra sûrement d'apporter de nouvelles solutions. »

L'APAJH de la Creuse, structure de l'économie sociale et solidaire, est actuellement le premier employeur privé du département. L'association accompagne aujourd'hui près de 700 personnes en situation de handicap au travers de ces 17 établissements et services. Cet accompagnement repose sur les 520 salariés que compte l'association. Au niveau départemental, l'APAJH de la Creuse se veut plus que jamais un acteur important du développement du territoire. Pour vous, quelle place occupe, ou devrait occuper, l'APAJH de la Creuse dans le paysage socio-économique du département ?

« L'APAJH occupe bien une place importante dans le paysage socio-économique. En premier lieu, en effet, à travers ses équipes et le nombre de salariés mais également à travers la prise en charge d'un public important dont les travailleurs d'ESAT qui eux aussi participent au développement du territoire. Votre place nous semble donc indispensable sur le territoire. C'est pourquoi les visites de

ce type sont importantes pour que nous puissions mieux vous connaître et rencontrer les professionnels et les personnes accompagnées. »

Lors de la visite de la classe inclusive, vous avez évoqué votre vision du handicap, et votre sensibilité sur ce sujet. Quel regard portez-vous sur le handicap et l'évolution de la société sur ce sujet ?

« Toutes les questions précédentes auxquelles j'ai essayé de répondre au mieux sont au coeur des préoccupations de l'Etat. Les maîtres mots : inclusion, solutions, ouvertures, autodétermination, partenariats, transformation. Le monde du handicap change, évolue de plus en plus vite pour mettre les personnes au coeur de leur parcours, de leur vie. Notre but est donc en effet de vous accompagner à notre niveau au mieux sur tous ces points pour permettre cette évolution positive pour les personnes mais également pour votre association. »

Un grand merci à Madame la Préfète de la Creuse de nous avoir accordé cet entretien.



Au premier plan, de gauche à droite : Nadine SCHATZ (Directrice du pôle TEA), Catherine AUPETIT (Directrice générale), Anne FRACKOWIAK-JACOBS (Préfète de la Creuse), Dominique GRAND (Directrice départementale de l'ARS), Sandrine MOREAU (Bénéficiaire DALPRO). Dernier plan, de gauche à droite : Patrick MARTIN (Moniteur d'atelier), Camille PICAUD (Monitrice d'atelier), Dimitri MARTIN (Moniteur d'atelier), Baptiste POIRIER et Mickaël TARNAUD (Bénéficiaires DALPRO), Patrick COLO (Président).

Partenariat | Pierre Lamoine, Responsable d'unités Vitalrest

Sécialiste de la restauration dans le secteur médico-social, VITALREST est engagé depuis octobre 2023 au sein d'un partenariat avec notre association afin d'offrir une restauration de qualité qui participe pleinement au bien être des personnes accueillies dans les établissements et services de l'APAJH de la Creuse. Dans cette démarche c'est Pierre Lamoine, Responsable d'unités chez Vitalrest, qui chaque semaine se rend dans les cuisines de nos établissements afin d'accompagner au mieux celles-ci.

Avant d'évoquer votre travail d'accompagnement auprès des cuisines de l'APAJH de la Creuse, pouvez-vous en quelques phrases, nous expliquer votre parcours ?

« J'ai fait un BAC professionnel en hôtelier-restauration et j'ai eu diverses expériences en restauration privée et collective puisque j'ai travaillé en tant que cuisinier pour la région Limousine, puis en tant que second et ensuite Chef de cuisine au Lycée Jean Favard. En 2018, j'ai eu besoin d'évoluer professionnellement, j'ai donc obtenu un diplôme de formateur pour adultes et je suis entré au centre AFPA. Par la suite, je suis devenu Responsable d'unités chez Vitalrest afin d'encadrer les sept cuisines des établissements de l'APAJH de la Creuse. »

Comment mettez-vous à profit cette expérience, acquise dans différents domaines, notamment au sein de la restauration collective, au service de votre accompagnement des cuisines de notre association ?

« En tant que Chef de cuisine au Lycée Jean Favard j'ai encadré une douzaine de personnes, géré en moyenne 1150 couverts par jours pour 350 000€ de budget. Je suis donc un habitué des problèmes relatifs aux cuisines, tant sur les livraisons, la gestion du personnel que les divers imprévus du quotidien. »

Les problèmes de livraisons sont au cœur des actualités. Dans le numéro précédent, le Chef de la MAS de Clugnat, Olivier Courteau, y faisait référence. Quels sont les stratégies mises en place afin d'y remédier ?

« Après la période du COVID-19, il y a eu une explosion des marchés ce qui a restreint les mercuriales. Ce système prend du temps à se remettre en place. Aujourd'hui, cela fait partie plus que jamais des aléas du quotidien tout comme les problèmes

de recrutement de personnels. Chez Vitalrest nous travaillons à intégrer dans notre catalogue le plus de producteurs locaux possible comme la boucherie André Galland de Saint-Fiel. Prochainement nous espérons voir la laiterie de la Voueize, les vergers du Pommoire ou EX AEQUO notamment pour la volaille de la Ferme de Bagnat et les légumes de Clocher. »

L'objectif est donc de s'approvisionner en produits de qualités, locaux et de saison ?

« Oui tout à fait. Avant, les établissements n'avaient qu'un seul fournisseur, Transgourmet, qui mettait ce qu'il voulait. Aujourd'hui, avec la mercuriale les chefs peuvent choisir leurs produits. L'objectif est de retrouver un savoir-faire français dans les assiettes qui va apporter ce côté qualitatif aux résidents. Cependant le produit ne fait pas tout puisque le cuisinier reste acteur principal. Avec Vitalrest nous apportons ce plus à l'équipe en cuisine. »

Le partenariat prévoit d'ailleurs un menu qui aille dans le sens de la qualité et du respect saisonnier.

« Oui, le contrat impose un menu. Il préconise le midi une entrée, un plat avec une viande ou un poisson accompagné d'une garniture, un produit laitier et un dessert ou un fruit. L'équilibre se fait sur une semaine. Ce sont des menus sur cinq semaines qui reviennent sur un cycle de trois fois puisqu'ils sont composés avec des produits de saison. Notre objectif est de créer un moment fort pour le résident et cela passe, en dehors de la qualité des produits, par un visuel positif. Pour cela, nous transmettons des fiches techniques (recettes, proportions, visuels) pour accompagner chaque plat. »

Ces menus sont adaptés selon les établissements, le type de handicap



et les différentes populations (âge, appétit, activité, etc.).

« Bien sûr, les menus varient et sont différents entre une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), un foyer d'hébergement ou un Institut Médico Educatif (IME) même s'ils se ressemblent. Encore une fois, le chef de cuisine reste autonome et peut adapter son menu aux résidents à l'exemple des textures modifiées. Nous travaillons avec une diététicienne qui ajuste les menus en fonction des établissements et des résidents (régimes hypocaloriques, troubles de déglutitions, etc.). »

Nous sommes dans les quatre premiers mois du partenariat, à l'heure actuelle quel bilan pouvez-vous dresser ?

« Ces premiers mois sont positifs, nous avons aidé les cuisiniers à avoir une meilleure vision de leur stock et de leur gestion de la cuisine. On apporte un cadre, un côté expert, une qualité de produits, une manière de faire mais ce sont les chefs et les équipes qui cuisinent qui restent les acteurs principaux, c'est ce qui était souhaité pour ce partenariat. Le service d'accompagnement vers un perfectionnement des cuisines porte donc ces fruits. »

Un mot pour la fin ?

« Dans les autres établissements où j'ai exercé, j'ai toujours fait comme si c'était pour mes proches et je continue aujourd'hui mon travail avec l'APAJH de la Creuse en allant dans ce sens. Nous tous sommes au service des résidents, c'est pour eux que nous faisons cela, c'est ce que nous devons garder à l'esprit. »

Partenariat | Les témoignages sur Vitalrest



Vanessa LECLOU-MOREIRA, Directrice générale adjointe

Quels sont les intentions de la Direction pour ce partenariat ?

« L'objectif de ce partenariat est d'améliorer la qualité des repas, de les harmoniser sur l'ensemble de nos établissements et services tout en gardant une production locale. Avant son contrat avec Vitalrest, l'APAJH de la Creuse a signé une convention avec les producteurs locaux qui a été ajoutée à l'engagement conclu avec Vitalrest. Il y a aussi des repas à thèmes et des animations qui sont organisés tous les mois dans tous nos établissements. »

Constatez-vous des améliorations ?

« Il nous faut rappeler qu'il y a eu quelques difficultés lors de la mise en place notamment sur l'appropriation de la mercuriale d'achat mais on voit une meilleure gestion des stocks et des menus plus variés que ceux proposés précédemment. Ces derniers sont dorénavant à cinq composantes ce qui n'était pas toujours le cas partout. En terme de budget, nous avons fait 20 000 euros d'économies sur l'ensemble de l'APAJH sur trois mois, tout cela sur fond d'inflation. Ainsi, ce partenariat nous a permis non seulement de faire des économies mais aussi d'avoir une qualité égale voir supérieure dans certaines cuisines. »

Afin d'accompagner au mieux les cuisiniers dans cette transition, des mesures sont mises en places à l'exemple des comités de suivi, que pouvez-vous nous en dire ?

« Le comité de suivi permet de réunir les membres des cuisines de nos différents établissements ainsi que la diététicienne qui passera également dans chaque pôle pour les commissions de menus et des informations sur la nutrition (besoins nutritionnels, équilibre alimentaire, grammages, etc.). Une formation sur les textures modifiées est également programmée. »

Ivan LE STRAT & Magalie GARCIA, Directeur et Directrice adjointe du pôle Habitat - Vie Sociale

Pour commencer, en terme de fonctionnement, comment est-ce que cela s'articule sur l'ensemble du pôle puisque vous possédez deux cuisines pour quatre établissements ?

« Aujourd'hui nous avons deux cuisines, celle du foyer d'hébergement de Guéret qui en plus de l'établissement approvisionne en repas porté le foyer de vie des Champs Blancs et de Bagnat. La seconde cuisine est celle d'Arfeuille-Châtain. Depuis mi-janvier c'est le DALPRO de l'ESAT qui gère la livraison pour les Champs Blancs et pour Bagnat, ils s'occupent en plus de la remise en température des plats et de la plonge. C'est un nouveau partenariat qui se met en place. »

Comment est-ce que ce partenariat avec Vitalrest a été vécu par les équipes présentes en cuisine ?

« Cela a été un grand changement qui nécessite encore aujourd'hui un accompagnement. Il a été difficile de s'adapter rapidement aux nouveaux outils pour passer les commandes, qui aujourd'hui se font par le biais d'un logiciel. Il en a été de même pour les produits commandés dont les références ne sont plus les mêmes puisque l'on a aussi changé de fournisseur. »

En plus du logiciel ADORIA, quels ont été les grands changements amme-

nés par ce nouveau partenariat ?

« Les nouveaux produits sont commandés en fonction d'une trame de menus qui nous est proposée par Vitalrest. Cela permet d'avoir plus de visibilité sur les commandes et les achats alimentaires ce qui en revanche donne moins de latitude aux cuisiniers s'ils souhaitent réaliser une activité particulière. Nous avons travaillé sur ce point avec Vitalrest puisque les trames ont été co-construites en fonction des besoins et des habitudes des résidents qui sont variés sur tous nos établissements. »

Vous avez en effet une population diverse allant des travailleurs d'ESAT du foyer de Guéret à des personnes moins autonomes du foyer des Champs Blancs. Comment se manifestent ces changements dans les assiettes ?

« L'adaptation se fait plus en terme de produits servis que de quantité mais les cuisiniers peuvent adapter la distribution de certains aliments comme les fromages et les fruits. Parfois ces derniers peuvent être représentés sur un petit déjeuner ou un soir. »

Est-ce qu'après ces quatre premiers mois de partenariat vous constatez des changements ?

« Déjà il y a beaucoup de communication de la part du référent de Vi-

talrest Monsieur Lamoine qui se tient à l'écoute des résidents et du personnel en cuisine. Il est très en lien avec les équipes et reste disponible lorsque des changements surviennent, quand il faut adapter le menu au dernier moment par exemple. Nous sommes encore dans une phase d'ajustement des produits et d'équilibre.

Etes-vous satisfaits des comités de suivi et des formations proposées ?

En ce qui concerne les formations comme celle sur les textures modifiées sur les foyers d'hébergements il y a plus des besoins ponctuels. En revanche sur Arfeuille-Châtain où nous avons une population davantage vieillissante il y a des risques de fausses routes plus importants, nous sommes vigilants à former les professionnels sur ce sujet. Ces temps leurs permettront aussi de voir d'autres cuisines et de rencontrer et d'échanger avec d'autres professionnels de l'APAJH. »

Pour retrouver l'interview du Chef cuisinier de la MAS de Clugnat, Olivier Courteau, et son appréciation du partenariat rendez-vous dans notre précédent numéro en flashant ce QR Code :



Partenariat | Les témoignages sur Vitalrest...la suite

Commission menu à l'IME de Grancher, les jeunes donnent leurs avis !

La cantine de l'IME de Grancher accueille, du lundi midi au vendredi midi, les jeunes des différents groupes (Maupuy, Courtille, Planète bleue, Polyhandicap) ainsi que les professionnels, ce qui représente environ 140 repas par jour. Sur ces derniers, environ 10 jeunes ont des régimes spécifiques, nécessitant une adaptation des menus.

Lors de la commission menu du 18 janvier dernier, les jeunes ont pu exprimer leur opinion quant aux repas en compagnie de Catherine Aupetit, Directrice générale, de Philippe Pelouard, Directeur du pôle Education et Apprentissage, de Christian Beanjon, Chef cuisinier, de Pierre

Lamoine, Responsable d'unités chez Vitalrest et de plusieurs professionnels de l'équipe pédagogique, enseignante, de soin, etc. L'intérêt est que les jeunes participent pleinement à ce dialogue et s'impliquent autrement dans la vie de l'établissement. La commission se veut être un lieu de discussion, un espace permettant à chacun d'exprimer ses besoins. Les jeunes ont ainsi rempli des fiches afin de discuter avec tous des menus et de leur appréciation de ces derniers. C'est un bilan plutôt positif qui est sorti de cet échange même si quelques ajustements sont à prévoir.

Toutes ses remarques sont prises en considération et seront étudiées

par les différents professionnels afin d'y remédier. C'est tout l'objectif de ces commissions que de faire un point sur les repas passés et à venir afin d'apporter des suggestions, des ajustements pour améliorer le déroulement des repas. Ainsi, pour la difficulté d'adaptation des menus soulevée, la diététicienne de Vitalrest viendra en soutien.



| FORMATIONS

Formations internes | Nos professionnels sont à l'honneur

ETABLISSEMENTS	PROFESSIONNELS	FORMATIONS EFFECTUEES
Foyer d'Arfeuille Châtain	Louise DOUSSET	Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social Embauche en CDI a l'issu de son contrat pro effectué à l'APAJH de la Creuse.
Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux	Marjolaine FONTAINE	Certification RNCP de Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Institut Médico Educatif de Grancher	Virginie LAMBERT	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
Siège social	Célia MARCEAU	Master 2 - Management des Etablissements de la Santé et du Social (Université de Limoges)
Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux	Sandra MEUNIER	Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social
Institut Médico Educatif de la Ribe	Wendy MOULIN	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
Foyer de vie des Champs Blancs	Zoé PEIREIRA	Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur Embauche en CDI a l'issu de son contrat pro effectué à l'APAJH de la Creuse.
ESAT EX AEQUO	Nadège ROBERT	Certification RNCP de Chef de Service des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ESAT EX AEQUO	Nadine SCHATZ	Certification RNCP "Dirigeant de l'économie médico-sociale"
Institut Médico Educatif de la Ribe	Nathalie TIXIER	Certification de qualification maitresse de maison

Témoignage | L'importance des formations

« Lorsqu'on sait que la formation permet de monter en compétences et savoir-faire, de gagner en confiance en soi, d'acquiescer de nouvelles certifications (RAE/VAE/Titre), de favoriser sa mobilité professionnelle, d'être sensibilisé à la sécurité et savoir se protéger, il était naturel pour Ex-Aequo Apajh Creuse de s'invertir, auprès des ouvriers de l'ESAT, vers un plan de formation conséquent, permettant ainsi de reconnaître le fruit de leur travail, et poursuivant son action vers et pour l'inclusion comme le précisait son projet associatif 2019-2023. Après un financement à hauteur de plus de 38

000 € en 2023, l'association a validé une enveloppe de plus de 40 000€ cette année, levier non négligeable pour tenter une orientation vers le milieu dit « ordinaire de travail.

Les formations englobent tous les secteurs d'activités de la structure (de l'abattoir aux Services Aux Entreprises (SAE), du Dispositif d'ALternance Professionnelle (DALPRO) en passant par la blanchisserie et les espaces verts.

Aujourd'hui, un ouvrier est en phase de signer un CDI avec une entreprise du territoire alors qu'un autre vient de



EXAEQUO
APAJH Creuse

signer une Mise à Disposition espérant pouvoir intégrer l'entreprise dans un an. Ex-Aequo Apajh Creuse n'a pas dit son dernier mot, recherchant régulièrement des partenariats. Issue d'un réseau territorial riche, Ex-Aequo s'appuie sur service en interne PRAETER (action sur la gestion du stress), sur son partenaire MSA (pour une sensibilisation affutage des couteaux) ou sur la PTSM (sensibilisation et repérage de divers cancers). »

Nadine SCHATZ, Directrice du pôle Travail et Emploi Accompagné

Facile à Lire et à Comprendre | Un groupe d'experts à l'APAJH

Le FALC ou Facile A Lire et à Comprendre est une méthode visant à traduire un langage en le simplifiant afin de le rendre le plus accessible et compréhensible possible. Afin d'être considéré comme FALC, un document doit être validé par au moins deux personnes en situation de handicap qui donneront leurs préconisations et leurs modifications si nécessaire.

Une communication accessible à tous

Le FALC s'adresse à tout type de public, lecteur ou non, en situation de handicap ou non, enfants comme adultes. Il permet de rendre l'information accessible au plus grand nombre surtout lorsque l'on sait qu'une personne sur dix ne comprend pas toujours le sens des messages.

Le FALC permet aux personnes avec un trouble du développement intellectuel, aux personnes dyslexiques, illettrées, malvoyantes, étrangères, etc. de pouvoir accéder aux informations.

Les règles du FALC :

Cette méthode permet de comprendre plus rapidement et de mieux retenir les informations importantes. Cela permet de trier les informations et d'aller à l'essentiel. Pour cela, il faut suivre quelques règles de rédaction et d'illustration. Il faut ainsi utiliser une écriture simplifiée (vocabulaire simple, phrases et mots courts), une mise en page spécifique (gros caractères, choix des couleurs), organiser les informations et choisir les illustrations adaptées (images, pictogrammes, photographies, émoticônes).

Un groupe d'experts FALC

L'APAJH de la Creuse dispose depuis 2018 d'un groupe d'experts. Celui-ci composé de professionnels s'est agrandi l'année dernière grâce à une formation encadrée par Gaëlle Martin Sisteron et Melissa Valentin de la Fédération APAJH. Cette dernière a permis de former à la méthode FALC 8 professionnels et 10 personnes accompagnées, de tout âge et venant des différents établissements de l'APAJH de la Creuse (ESAT, IME, foyer).

Ce groupe permet de poursuivre l'engagement de notre association dans l'autodétermination des personnes en situation de handicap qu'elle accompagne en donnant de la valeur à leurs compétences. C'est également pour eux l'occasion de faire partie d'un groupe, de partager, de valoriser leur savoir-faire en contribuant à l'avancement de la société en matière de communication accessible.

Le groupe d'Expert FALC a pour objectif de traduire et/ou de relire de nombreux documents pour qu'ils soient accessibles à tous. A savoir que chaque document peut être traduit en



FALC : factures, documents administratifs, consignes médicales, démarches de la vie quotidienne, comptes rendus de réunions, etc.

Le groupe d'experts de l'APAJH de la Creuse propose donc ses services aux organismes privés, publics et collectivités souhaitant rendre leur communication accessible à tous.



Des besoins ?
Nous sommes là pour vous aider.
Contactez nous !
www.apajh.org



Soutenez l'APAJH de la Creuse

Rejoignez nous en devenant adhérent !


Pour une société plus juste et plus inclusive



Votre adhésion reste disponible en format papier à télécharger sur notre site ou via le formulaire ci-dessous mais devient aussi dématérialisée ! Pour cela rien de plus simple, flasher le QR ci-contre.

ADHÉSION

INDIVIDUELLE 2024

Plus d'infos :
siege.asso@apajh23.com ou 05 55 52 49 88

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Profession :

Déclare : Adhérer Réadhérer

à l'APAJH et aux principes qu'elle défend ⁽¹⁾

Déclare vouloir recevoir la revue APAJH En Marche en

format : Numérique Papier

Verse ci-joint par chèque à l'ordre de l'APAJH de la

Creuse un montant de :€

Le versement est à envoyer à :

APAJH de la Creuse
23, rue Sylvain Blanchet
23000 GUERET

- Je souhaite adhérer à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ^{(2) et (3)} : 36 € (ou 26€ si usager, famille d'usager ou enfant recensé au fichier handicap MGEN)
- + Pour toute autre personne résidant à la même adresse ⁽²⁾ : 26.50 €
- + Pour une troisième personne résidant à la même adresse : 18 €

DONATEURS ET BIENFAITEURS

- Je souhaite effectuer un don à l'APAJH et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽³⁾ : 85 € ⁽⁴⁾ ou plus
- Je souhaite être un membre bienfaiteur et recevoir la revue de la Fédération Nationale pendant 1 an ⁽³⁾ : 316 € ⁽⁴⁾ ou plus

⁽¹⁾ L'adhésion implique l'acceptation des principes de l'association et le versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts

⁽²⁾ Une seule revue par famille à la même adresse

⁽³⁾ Dont 8 € inclus pour l'abonnement à la revue obligatoire et non déductibles des impôts.

⁽⁴⁾ L'APAJH de la Creuse percevra tout montant versé au-delà de la somme indiquée ci-dessus, correspondant au minimum à reverser à la Fédération Nationale.